

Edito

Ce début d'année aura été marqué par l'incertitude économique et institutionnelle conduisant les collectivités territoriales et leurs établissements publics à travailler de manière inédite. Le Centre de gestion confronté à la même situation reste évidemment à vos côtés pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos services.

L'année 2025 sera marquée au Centre de gestion par la poursuite de la démarche initiée en 2024 avec la révision du projet d'établissement et notamment le déploiement de la Convention cadre portant sur l'organisation des missions assurées à titre facultatif par le Centre de gestion.

De façon plus large, j'ai souhaité que l'ensemble de son offre de service, exercée à titre obligatoire comme facultatif soit présentée sur un support unique, synthétique et intuitif. N'hésitez pas à contacter les services pour obtenir une information individualisée sur les missions présentées dans ce catalogue qui est désormais à votre disposition sur le site internet de l'établissement.

La volonté des élus du Conseil d'Administration reste la recherche des meilleurs leviers de mutualisation et d'accompagnement afin de sécuriser les collectivités en demande dans leur gestion RH.

C'est ainsi qu'à peine achevé le déploiement de la prévoyance, nos équipes travaillent déjà sur la préparation et la négociation, d'une convention de participation à la garantie du risque santé. Sur ce sujet, le Centre de gestion travaillera avec le soutien de membres de la Coopération régionale des CDG de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'une mutualisation de la consultation. Notre objectif est de vous permettre de répondre, grâce à un dispositif juridiquement sécurisé et économiquement intéressant, à votre future obligation dès son entrée en vigueur le 1er janvier 2026.



Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
Maire des Gonds,
Vice-Président de la CDA de Saintes,
Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.

DOSSIER SPÉCIAL

Réforme PSC Santé

ACTUS DU CDG

- Présentation du catalogue des services
- Chiffres clés 2024 : service emploi
- Agenda : Carrefour des communes du 24 avril 2025

ZOOM SUR UNE MISSION DU CDG

Mission SOS - Soutien RH aux collectivités

DOSSIER SPÉCIAL

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – RISQUE SANTÉ



La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, conclue sur la base de la loi du 6 août 2019 et de l'ordonnance du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan des responsabilités des employeurs publics territoriaux.

Cette réforme met en place une obligation de participation à la charge de l'employeur.

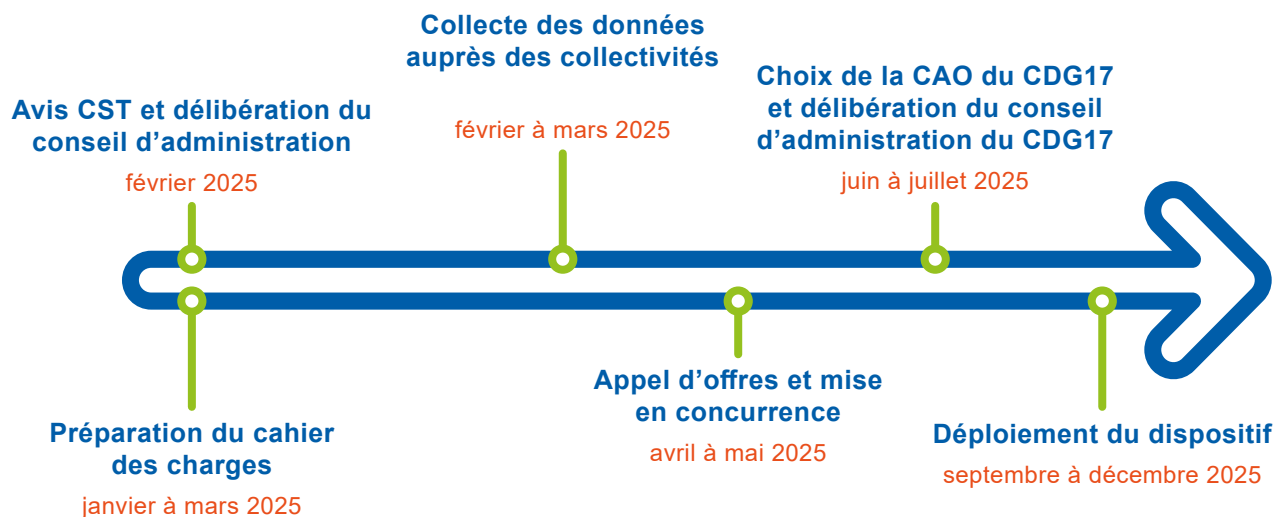
- 1^{er} janvier 2025, aux dépenses de prévoyance des agents ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026, ce sera au tour des garanties d'assurance santé (mutuelle) destinées à couvrir les frais occasionnés par une maladie, une maternité ou encore un accident, de faire l'objet d'une participation obligatoire des employeurs.

Deux procédures à disposition des collectivités :

- La labellisation : consiste pour l'agent à souscrire un contrat portant un label délivré par un organisme national. Les contrats labellisés sont référencés sur une liste officielle publiée par l'Etat ;
- La convention de participation : consiste en un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative, conclu après une mise en concurrence.

Comme pour la Prévoyance, le CDG17 se mobilise pour proposer aux collectivités la mutualisation des négociations locales ainsi qu'un futur contrat collectif avantageux. Cette consultation sera lancée en association avec d'autres CDG de Nouvelle-Aquitaine.

Les éléments détaillés vous permettant d'intégrer la démarche sont en cours de diffusion.



ACTUALITÉS DU CDG

NOUVEAU CATALOGUE DE PRESTATIONS 2025 :

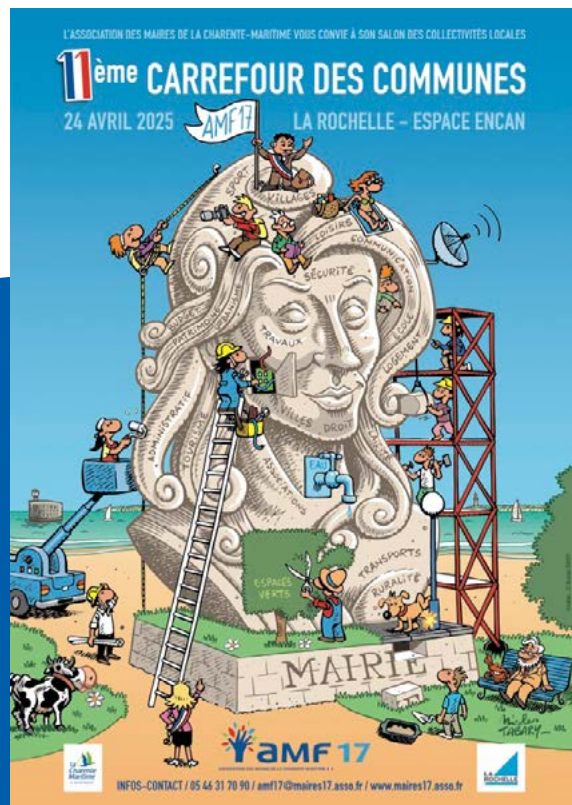
Une offre complète au service des Collectivités Territoriales de la Charente-Maritime.

Le Centre de gestion de la Charente-Maritime (CDG17) est heureux de présenter son tout nouveau catalogue de prestations, une ressource indispensable pour les collectivités territoriales du département.

Ce document clair et détaillé, recense, selon 4 thématiques, l'ensemble des services proposés par le CDG, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, et met en lumière l'expertise de l'établissement au service des collectivités.

1. Recrutement et évolution professionnelle
2. Accompagnement dans la gestion des carrières
3. Prévention Santé
4. Soutien administratif dans la gestion des ressources humaines

Pour en savoir plus et consulter le catalogue complet, rendez-vous sur le site du CDG17 !



A NE PAS RATER : 11^{ÈME} CARREFOUR DES COMMUNES

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17), acteur clé du soutien aux collectivités locales, sera présent à cet événement organisé par l'Association des Maires de Charente-Maritime !

Venez à notre rencontre pour découvrir nos différents services et ainsi mieux connaître notre rôle d'accompagnement dans la gestion des ressources humaines des collectivités. Nous serons à votre écoute pour répondre à vos questions.

i Jeudi 24 avril de 9h à 19h
à l'Espace Encan de La Rochelle

RÉTROSPECTIVE 2024 : LE SERVICE EMPLOI EN CHIFFRES !

10 JEUDIS DE L'EMPLOI ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE

5 PARTICIPATIONS À DES FORUMS DE L'EMPLOI

33 SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE FORMÉS

9 INTERVENTIONS CHEZ LES PARTENAIRES (FRANCE TRAVAIL, MISSION LOCALE...)

1830 OFFRES D'EMPLOI DIFFUSÉES SUR LE SITE WWW.EMPLOI-TERRITORIAL.FR

UN NOUVEAU SERVICE PROPOSÉ : MISSIONS S.O.S – SOUTIEN RH

Au-delà de sa compétence dans le domaine statutaire exercée à titre obligatoire, le CDG17 propose un soutien aux collectivités permettant d'intervenir ponctuellement ou en urgence dans différents domaines : absence temporaire, imprévus, besoin d'expertise.



RÉALISATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Le CDG17, pour la collectivité, prend en charge l'élaboration du RSU sur l'application www.donnees-sociales.fr, en accomplissant les missions suivantes :

- Collecte des documents nécessaires à la saisie,
- Saisie du RSU agent par agent avec imports de données paie,
- Saisie du Rapport Annuel sur la Santé, Sécurité et Conditions de Travail (RASSCT),
- Saisie des données relatives au handicap (Handitorial),
- Saisie des données métiers,
- Correction des anomalies,
- Transmission du RSU au CDG17,
- Validation du RSU.

AUDIT STATUTAIRE

Le CDG17 propose, aux collectivités qui le souhaitent, d'examiner les dossiers de carrière de leurs fonctionnaires afin de les guider dans la gestion de ces dossiers, de détecter des anomalies éventuelles et apporter des réponses sécurisées.

3 niveaux d'intervention :

- 1** : Analyse du déroulement de carrière d'un ou de plusieurs fonctionnaires territoriaux : Constat / Identification des anomalies,
- 2** : Accompagnement dans le traitement des anomalies avec la proposition de solution juridique adaptée, et si besoin, élaboration d'un plan d'action,
- 3** : Proposition et établissement des projets d'arrêtés individuels ou tout autre document en lien avec la carrière.

ACCOMPAGNEMENT DE LA NOMINATION STAGIAIRE À LA TITULARISATION D'UN FONCTIONNAIRE

En complément de la mise à disposition de l'outil de calcul, intervention à 3 niveaux, en fonction du souhait de la collectivité :

- 1** : Calcul de la reprise des services avec indication de la solution la plus favorable pour l'agent,
- 2** : Préparation du projet d'arrêté correspondant au choix retenu par l'agent,
- 3** : Préparation des projets d'arrêtés d'avancement d'échelon pendant le stage, de prolongation, de prorogation de stage et de titularisation.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN RH

En complément de la mise à disposition de modèles, documents, outils et conseils juridiques statutaires gratuits, le CDG17 peut apporter son soutien ponctuel pour contrôler un projet d'arrêté individuel ou tout autre document en lien avec la carrière d'un fonctionnaire : nomination stagiaire, reprise des services, disponibilité détachement, avancement de grade, temps partiel, titularisation, prolongation ou prorogation de stage...

Livrables proposés en fonction du type d'intervention demandé.

Ces interventions sont coordonnées par
le service Analyse et prospective RH :
> 05.46.27.47.12
> soutienrh@cdg17.fr



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

85, Boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél 05 46 27 47 00 - cdg17@cdg17.fr
www.cdg17.fr



Gardons le contact :
abonnez-vous à notre page LinkedIn,
pour connaître l'actualité des employeurs
territoriaux et du CDG17.

Directeur de la publication : Alexandre GRENOT
Rédacteur en chef : Nathalie PARLANT
Ont contribué à ce numéro : Christelle MAYEUR,
Laura MASSONNEAU
Crédits photos : Marion BERTIN, CDG17, FREEPIK, DR